





commande de le laisser aller. Or, puisqu'on a lui demandé grâce, doit-il la refuser ? Non, car il ne lui est jamais arrivé qu'à quelqu'un, même son pire ennemi, une fois vaincu et contraint de demander grâce, non, il ne lui est jamais arrivé qu'il lui ait refusé cette grâce, du moins la première fois, et sans lui laisser l'espoir d'obtenir davantage. Donc il ne la refusera pas à cet homme qui fait appel à lui et le supplie, puisque tel est son principe de conduite. Et celle qui veut sa tête, l'aura-t-elle ? Oui, s'il peut. « Chevalier, dit-il, il te faut combattre de nouveau avec moi, et je t'accorderai cette grâce, si tu veux défendre ta tête : je te laisserai reprendre ton heaume et t'armer tranquillement une nouvelle fois de pied en cap du mieux que tu pourras. Mais sache que tu mourras, si je l'emporte sur toi une seconde fois. »

Chrétien de Troyes, *Lancelot ou le chevalier de la Charrette*,  
2804 – 2889 (XII<sup>ème</sup> siècle), texte établi et traduit par Daniel Poirion.

### **Question d'interprétation littéraire**

Selon vous, Lancelot est-il sensible aux prises de parole de la jeune fille et du chevalier vaincu ?

### **Question de réflexion philosophique**

Face à deux personnes qui argumentent de manière opposée sur un même sujet, sommes-nous en mesure de savoir qui a raison ?

*Pour construire votre réponse, vous vous référerez aux lectures et aux connaissances, tant philosophiques que littéraires, acquises durant l'année.*